

Recensement agricole 2020

Élevage bovin allaitant

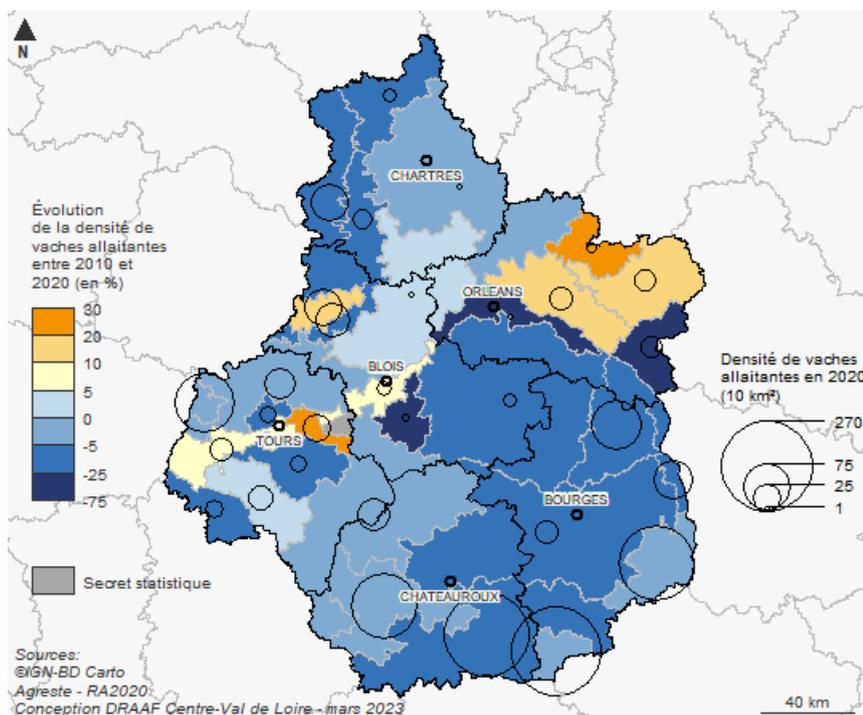
Des élevages bovins viande caractérisés par leur grande taille et peu d'engraissement

L'élevage bovin allaitant régresse en Centre-Val de Loire, que ce soit au sein d'exploitations spécialisées en bovin viande ou en polyculture-élevage. Les ateliers bovins viande sont moins nombreux et se concentrent dans le sud régional. Cependant, les élevages s'agrandissent, en surfaces et en cheptels : les cheptels à plus de 100 vaches-mères sont les seuls dont le nombre augmente entre 2010 et 2020. La région produit majoritairement pour la vente en maigre. Les animaux sont engraisés ailleurs, en Italie et Espagne, en particulier. Ce secteur de production est très majoritairement géré par des hommes. Le renouvellement des générations est difficile et l'âge moyen augmente sur les dix dernières années. Le niveau de formation des éleveurs de bovins viande a augmenté, même s'il reste en-deçà des autres orientations. Le label rouge s'est beaucoup développé cette dernière décennie, mais le bio peine à progresser. La diversification des exploitations est orientée vers la découpe de viande et la prestation de travaux agricoles.

Densité et évolution de la densité de vaches allaitantes par région agricole en Centre-Val de Loire

Les élevages de bovins viande considérés correspondent à des exploitations agricoles ayant des vaches allaitantes ou des ateliers d'engraissement de veaux de boucherie ou d'autres bovins.

Avec près de 184 000 vaches allaitantes réparties dans 3 512 exploitations, le Centre-Val de Loire détient 4,8 % du cheptel national (8^e région métropolitaine). Les effectifs de vaches allaitantes se concentrent principalement au sud, mais également sur l'ouest de la région. Entre 2010 et 2020, l'érosion du cheptel est légèrement plus importante dans la région qu'en moyenne nationale, respectivement - 7,2 % et - 6,6 %. Au sein de la région, l'Indre est le premier département détenteur de vaches allaitantes, avec 47 % du cheptel régional, suivi du Cher, qui représente 32 % de celui-ci. L'Indre-et-Loire est le département qui montre la plus faible baisse des effectifs, avec - 4,1 %, tandis



que l'Eure-et-Loir connaît la plus forte baisse sur la période (- 16,6 %), passant désormais en dernière position des départements de la région, derrière le Loiret.

En nombre d'élevages, la diminution est plus forte : - 20,7 %. Cette tendance est plus prononcée qu'au niveau national (- 15,3 %), et équivalente à celle de l'ensemble des exploitations dans la région (- 21 %). Dans l'Indre et le Cher, en dix ans, c'est plus d'une exploitation sur cinq avec des vaches allaitantes qui a disparu.

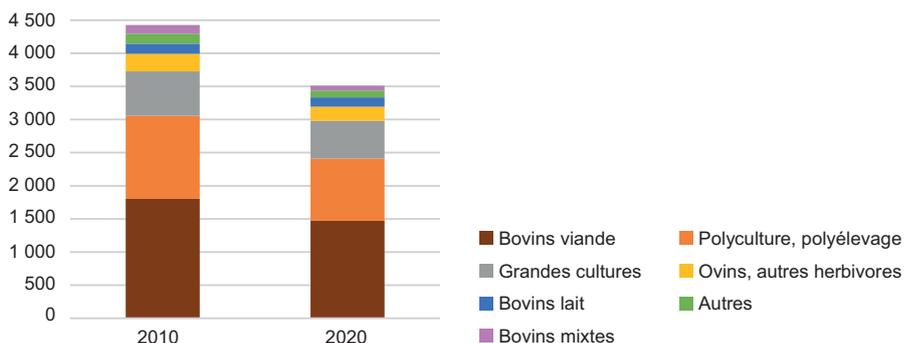
La production brute standard (PBS) des exploitations ayant un élevage de bovins viande diminue de 8,7 % dans la région entre 2010 et 2020, alors qu'elle augmente au niveau national (+ 7,4 %). Les exploitations ayant des élevages de bovins viande contribuent pour 17,2 % de la PBS de l'agriculture régionale (17,5 % en 2010). Au niveau national, les exploitations avec un élevage de bovins viande contribuent à 28,3 % de la PBS nationale, soit 3,4 points de plus qu'en 2010.

Les élevages spécialisés sont moins nombreux...

331 exploitations spécialisées en bovins viande ont disparu en dix ans, représentant 36 % de la baisse des détentrices de vaches allaitantes. La polyculture et/ou polyélevage représente 34 % de cette baisse. Ces deux orientations demeurent toutefois les plus fréquentes parmi les détenteurs d'élevage de bovins

Graphique 1

Évolution du nombre d'exploitations détenant des vaches allaitantes, par orientation technico-économique



Source : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020.

viande : 7 exploitations sur 10 détenant des bovins viande sont spécialisées ou en polyculture-polyélevage. Les exploitations de viticulture, bovins lait ou grandes cultures sont celles pour lesquelles l'effectif a le moins diminué. De leur côté, les exploitations bovines mixtes (lait et viande) sont celles qui disparaissent le plus vite, un des deux ateliers ayant pris le dessus économiquement.

... mais leur cheptel moyen augmente

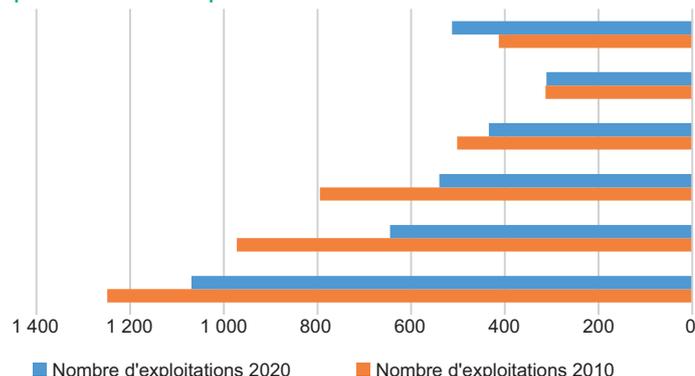
18 % des exploitations spécialisées de bovins viande ont disparu entre 2010 et 2020, mais le cheptel qu'elles détiennent n'a baissé que de 1,6 %. Le nombre de têtes moyen détenu par ces exploitations spécialisées est ainsi passé de 61 à 73 en dix ans. Les élevages les plus importants se trouvent dans le Cher, avec une moyenne de 81 vaches-mères par exploitation de bovins viande, et dans l'Indre, avec une moyenne à 79.

Au niveau national, les exploitations spécialisées bovins viande ont des cheptels nettement moins importants, avec une moyenne de 49 têtes. En polyculture et/ou polyélevage, la hausse est également significative en Centre-Val de Loire : ces exploitations passent de 46 à 52 vaches allaitantes en moyenne sur la période.

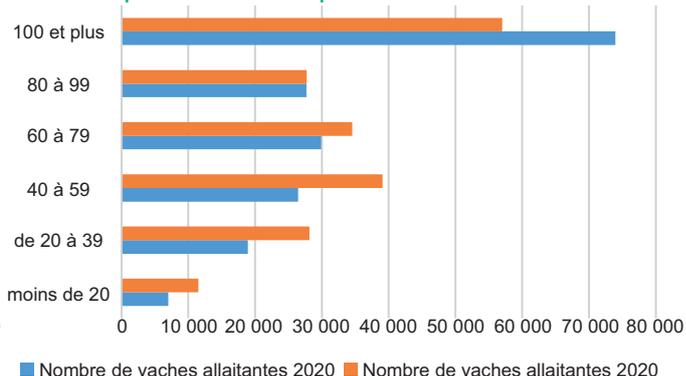
Ce sont les ateliers avec un nombre de têtes intermédiaire qui diminuent le plus : un tiers des exploitations avec 20 à 60 vaches allaitantes ont disparu, contre 14,4 % pour celles de moins de 20 vaches allaitantes et 9 % pour celles détenant 60 à moins de 100 vaches-mères. Les ateliers à 100 vaches allaitantes ou plus connaissent une augmentation de leur effectif de 24,2 %, en particulier dans le bassin traditionnel de ce type d'élevage : 51 élevages de plus dans l'Indre, 27 de plus dans le Cher et 17 dans l'Indre-et-Loire, département où la progression relative est la plus forte.

Graphique 2

Nombre d'exploitations ayant des vaches allaitantes par taille de troupeau en Centre-Val de Loire



Effectifs de vaches allaitantes par taille de troupeau en Centre-Val de Loire

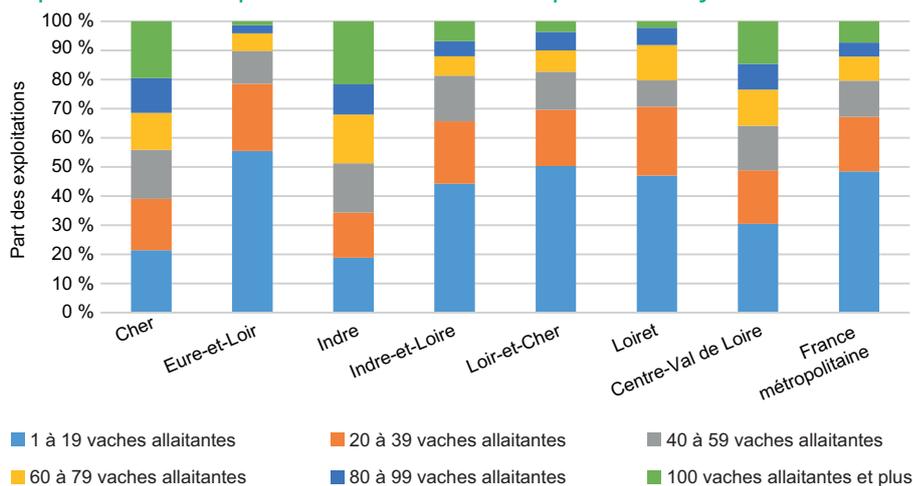


Source : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020. Champ : en ayant bovins viande

L'Indre et le Cher concentrent à eux deux 63 % des élevages de bovins viande et 79 % du cheptel régional de vaches allaitantes en 2020 et c'est surtout la part importante représentée par les grands élevages qui caractérise ces territoires.

Graphique 3

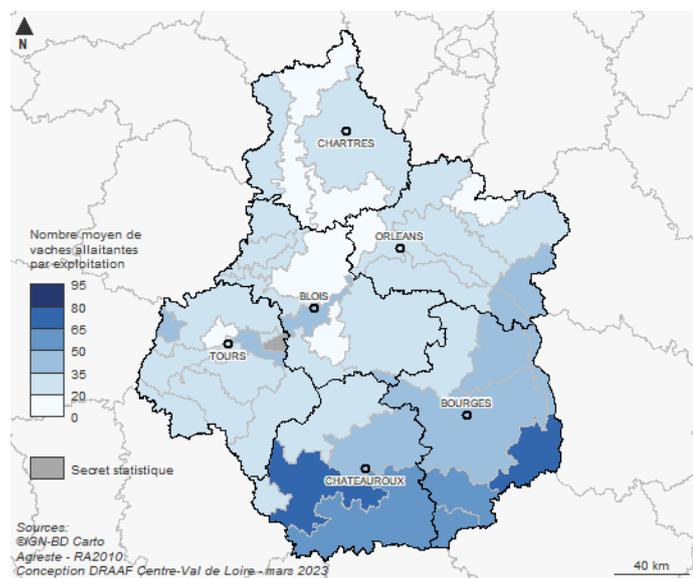
Répartition des cheptels de vaches allaitantes par taille moyenne



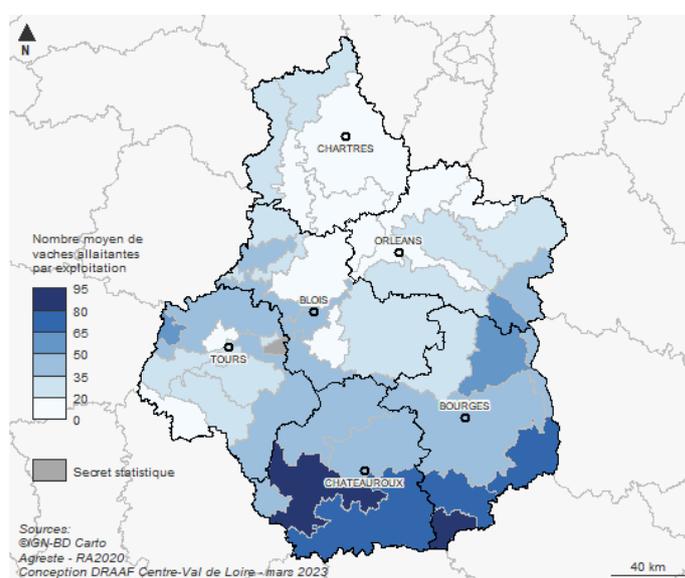
Source : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020.
Champ : en ayant bovins viande

Taille moyenne des cheptels de vaches allaitantes par région agricole

En 2010



En 2020



Des élevages très orientés naissance

Parmi les 3 512 élevages de bovins viande, 92 % ont des vaches allaitantes, mais la grande majorité d'entre eux n'ont pas d'atelier d'engraissement : près des deux tiers qui élèvent des vaches à viande n'engraissent pas les jeunes et les vendent pour qu'ils soient engraisés ensuite ailleurs (Italie, Espagne). Ce taux est 8 points supérieur à la moyenne métropolitaine. C'est dans l'Indre que ce taux est le plus

élevé, avec plus de 7 fermes sur 10 détenant des vaches allaitantes qui n'engraissent pas de bovins, suivi du Cher et de l'Indre-et-Loire, avec un rapport de deux sur trois.

34 % des détenteurs de vaches allaitantes sont des naisseurs-engraisseurs. L'engraissement de veaux est assez peu fréquent (5 % des détenteurs de vaches à viande, contre 10 % en moyenne métropolitaine) et toujours associé à un atelier d'engraissement de bovins plus âgés. 29 % engraisent uniquement des

bovins plus âgés.

Enfin, 275 élevages engraisent des bovins venant d'autres exploitations (veaux, broutards, ...) sans disposer de vaches-mères. Ils représentent 8 % des exploitations ayant des bovins viande. Cette pratique est peu développée en Centre-Val de Loire, alors qu'elle représente 17 % des élevages de bovins viande en France métropolitaine.

Des fermes très étendues

Avec en moyenne 153 ha, les exploitations avec élevage de bovins viande sont plus étendues que l'ensemble des exploitations de la région (115 ha) et plus que les fermes du même type en métropole (104 ha). Le Cher a les plus grandes surfaces moyennes, avec 177 ha, l'Eure-et-Loir a les plus petites moyennes, avec 125 ha. Dans les autres départements, les surfaces sont comprises entre 142 et 148 ha.

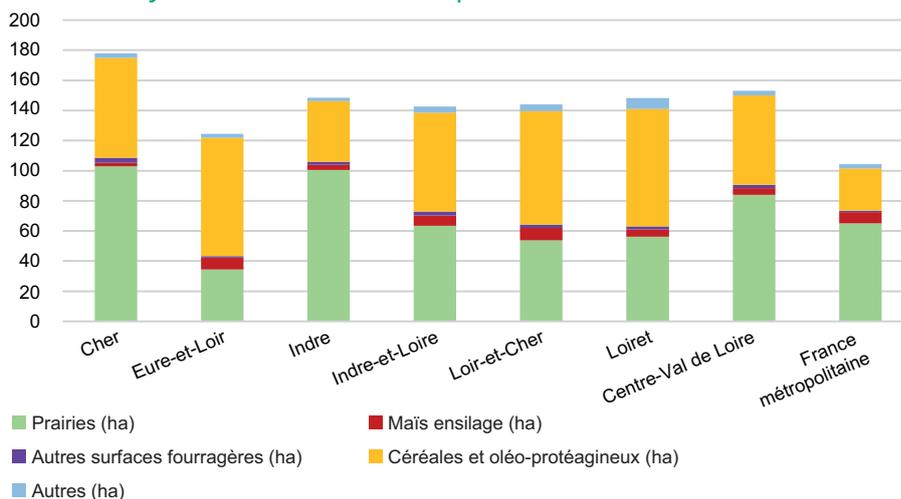
Les élevages bovins viande du Cher et de l'Indre disposent d'un peu plus de 100 ha de surfaces fourragères pour nourrir leurs herbivores, pour la plupart en prairies. Les autres départements ont en moyenne moins de 75 ha de surfaces fourragères. L'Eure-et-Loir dispose de seulement 43 ha de surface fourragère par exploitation. L'ensilage de maïs est surtout présent en Eure-et-Loir, Indre-et-Loire et Loir-et-Cher, avec 7 à 8 ha en moyenne par exploitation.

Des élevages bovins viande plus extensifs

En moyenne, les exploitations ayant des bovins viande du Centre-Val de Loire occupent 153 ha, ce sont les plus étendues de France. Les surfaces fourragères occupent près de six hectares sur dix des exploitations avec atelier de bovins viande en région, contre sept sur dix en métropole. Les prairies représentent ainsi 55 % de leur surface agricole, contre 62 % en métropole. Cependant, on constate que cette part varie de 28 % en Eure-et-Loir à 68 % dans l'Indre. En moyenne régionale, la part de prairies dans la SAU des exploitations a augmenté de 2 points entre 2010 et 2020, avec + 3 points dans le Cher et dans l'Indre, alors qu'elle a diminué de 0,5 point dans l'Eure-et-Loir et le Loir-et-Cher. Les prairies permanentes représentent plus des trois quarts des prairies totales. Elles sont complétées par des prairies temporaires, des prairies artificielles et des cultures fourragères, principalement du maïs ensilage. En plus de ces surfaces fourragères, tous les départements ont au moins 70 ha

Graphique 4

Surfaces moyennes des couverts des exploitations avec bovins viande en 2020



Source : Agreste - Recensement agricole 2020.
Champ : en ayant bovins viande

d'autres surfaces (principalement des céréales et oléo-protéagineux), sauf l'Indre où la surface moyenne hors fourrage est seulement de 42 ha.

Le chargement des exploitations de bovins viande régionales est, en moyenne, de 0,95 unités gros bovins (UGB)/ha de surface fourragère en 2020 (hors céréales autoconsommées), en baisse de 18 % sur les dix dernières années. Les élevages sont donc sur une tendance à l'extensification, à la sécurisation de leurs fourrages et à l'accroissement de leur autonomie fourragère. La tendance est similaire en métropole, bien que moins prononcée (- 12 %) et le chargement y est supérieur, à 1,22 UGB/ha en 2020. L'Eure-et-Loir se distingue des autres départements par un chargement plus important, à 1,31 UGB/ha en 2020, mais en baisse également depuis 2010 (1,47 UGB/ha).

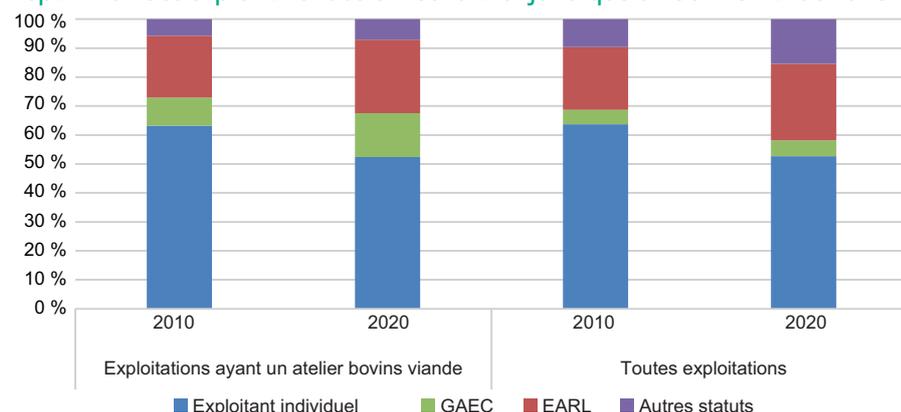
Des exploitations au poids économique croissant...

Les exploitations avec atelier de bovins viande sont de taille économique plus grande que l'ensemble des exploitations régionales : 65 % d'entre elles sont moyennes ou grandes, contre 58 % dans l'ensemble régional, avec une surreprésentation des moyennes.

Les micros et petites exploitations avec des bovins viande ont perdu plus de 30 % de leurs effectifs, alors que les grandes exploitations sont plus nombreuses que dix ans auparavant (+ 1 %). Cependant, ce phénomène est beaucoup moins marqué qu'au niveau métropolitain, où les grandes exploitations voient leurs effectifs augmenter d'un tiers en dix ans.

Graphique 5

Répartition des exploitations selon leur statut juridique en Centre-Val de Loire



Source : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020.

Cet agrandissement des structures s'est accompagné d'une modification du statut des exploitations : les structures individuelles sont plus d'un tiers moins nombreuses, tandis que l'effectif de GAEC a cru de 25 % entre 2010 et 2020. La part des EARL dans l'ensemble est également plus importante (+ 4 points en dix ans), même si le nombre d'EARL a baissé de 6 % parmi les exploitations avec un atelier bovins viande en Centre-Val de Loire.

... avec un capital appartenant aux exploitants et à leur famille...

Pour 65 % des exploitations avec atelier bovins viande, la totalité du capital est détenu par des associés travaillant sur l'exploitation. 94 % des exploitations voient leur capital être totalement détenu par les exploitants et les membres de leur famille. Seules 30 exploitations avec un atelier de bovins viande sont contrôlées en totalité par une personne morale ou par une personne physique qui ne travaille pas sur l'exploitation et n'est pas membre de la famille (2,6 %).

... et un foncier contrôlé par les exploitants

Les exploitants individuels de bovins viande exploitent près de 200 000 ha. Ils en possèdent un tiers, un taux plus élevé que la moyenne régionale toutes exploitations, mais inférieur à celui constaté pour les élevages bovins viande métropolitains en individuel. Un peu plus de 340 000 ha sont mobilisés par des élevages de bovins viande sous forme sociétaire. Si 43 % des terres des entreprises sont louées en fermage auprès d'un tiers, 49 % le sont auprès d'associés propriétaires ou locataires, plaçant la région en tête sur ce critère. Les terres dont les structures juridiques sont propriétaires ne représentent que 7 % des terres qu'elles exploitent. La maîtrise du foncier par les exploitants est une préoccupation pour les éleveurs de la région. De plus, cela permet aux exploitants de percevoir un revenu sous forme de fermages indépendamment des résultats de l'exploitation, tout en diminuant le bénéfice de celle-ci.

L'élevage de bovins viande est surtout une affaire d'hommes

Les élevages de bovins viande sont plus souvent gérés par des hommes que la moyenne, même si l'écart avec le secteur agricole en général se resserre depuis 2010. Près de 80 % des exploitants ayant des bovins viande sont des hommes, un taux plus élevé qu'en 2010.

Les équivalents temps plein (ETP) mobilisés dans les élevages de bovins viande ont diminué de 17 % sur dix ans. Le travail réalisé par les exploitants a diminué dans la même proportion, tandis que les ETP salariés permanents n'ont baissé que de 6 %. Le travail saisonnier a subi une chute de 38 % et ne représente que 3 % de la main d'œuvre. Le temps passé par les membres de la famille a diminué de près d'un quart, mais une partie de cette main d'œuvre est devenue co-exploitante au sein des structures juridiques créées ces dix dernières années, notamment les GAEC dont l'ouverture récente aux conjoints a permis de régulariser certaines situations et de consolider le statut des conjoints travaillant sur l'exploitation.

La productivité augmente encore

En moyenne, la main d'œuvre par exploitation n'a quasiment pas augmenté : elle passe de 1,55 ETP à 1,62 ETP entre 2010 et 2020, alors que la taille des exploitations s'est accrue.

La main d'œuvre mobilisée au sein des élevages de bovins viande assume plus de travail en 2020 qu'en 2010. En effet, en moyenne, 1 ETP gérait 29 vaches allaitantes et 81 ha en 2010, alors qu'en 2020, le même ETP a 32 vaches allaitantes (+ 12 %) et 95 ha à sa charge (+ 17 %). C'est dans l'Indre que la hausse est la plus importante, que ce soit sur le nombre de têtes ou le nombre d'hectares, et c'est le territoire où le nombre de têtes est le plus élevé : 43 vaches allaitantes en moyenne par ETP. Les élevages bovins viande du Cher exploitent les surfaces les plus importantes, avec 107 ha en moyenne

en 2020. Le Loir-et-Cher se distingue par une plus faible productivité : 16 vaches et 77 ha en moyenne par ETP.

Par ailleurs, le recours à la prestation de services s'est accru entre 2010 et 2020 dans ces exploitations. Près de six sur dix y ont eu recours en 2020, une augmentation de 6 points en 10 ans. Seules les exploitations du Cher voient cette part diminuer sur la période, passant de 57 % à 55 %. En moyenne et dans tous les départements, les exploitations ayant des bovins viande utilisent plus ces services que l'ensemble des exploitations, un écart de près de 9 points. 87 % de celles qui ont recours à la prestation l'ont fait pour des travaux sur les productions végétales, et 16 % pour des actes liés aux animaux. Seules 3,3 % des exploitations avec un atelier bovins allaitants délèguent tous les travaux de toutes les productions végétales à un prestataire de travaux agricoles, et un peu moins dans le Cher et l'Indre (2,9 %) que dans les autres départements.

Le niveau de formation progresse mais reste en-deçà de la moyenne régionale

Les élevages régionaux de bovins viande sont plutôt avancés sur l'utilisation des outils de gestion pour le suivi des cultures et des troupeaux : 58 % d'entre eux disposent d'au moins un outil (2^e rang des régions), contre 45 % en métropole. En plus de ces outils, 27 % d'entre eux ont recours à des outils pour l'observation de l'élevage, plaçant la région au second rang également. Pour ce qui est des outils de suivi des cultures, ils sont 12 % à en utiliser (3^e rang, derrière l'Île-de-France et les Hauts de France, ce taux reflétant la plus forte spécialisation des exploitations vers les cultures).

Sur les 4 624 éleveurs de bovins viande, 78 % ont un diplôme agricole, tous niveaux confondus. Les éleveurs de bovins viande sont plus souvent formés sur le sujet que l'ensemble des chefs d'exploitation de la région (75 %) et que leurs homologues de France métropolitaine (75 %). De plus, ils sont plus nombreux à avoir suivi une

formation courte sur les 12 derniers mois : 16 % des éleveurs de bovins viande se sont formés en 2020, contre 13 % de leurs homologues des autres régions.

Cependant, si le taux de diplômés d'études supérieures agricoles progresse de 10 points par rapport à 2010 (15 % des chefs et coexploitants en 2020), il est 5 points inférieur à l'ensemble des chefs d'exploitations de la région en 2020. Il est équivalent à celui constaté chez leurs homologues des autres régions. Chez les moins de 40 ans, ce taux atteint toutefois les 30 %.

Quel que soit l'âge, les exploitants ont un meilleur niveau de formation agricole que les exploitantes dans les fermes avec élevage de bovins viande. Les cheffes ont, elles, plus souvent une formation plus élevée hors du domaine agricole. Tous genres confondus, le Loiret se distingue avec un taux à 17 % quand l'Indre ferme le ban régional avec 13 % de chefs diplômés du supérieur agricole. Près de la moitié des éleveurs régionaux de bovins viande ont un niveau supérieur ou égal au baccalauréat en 2020, contre un tiers dix ans auparavant.

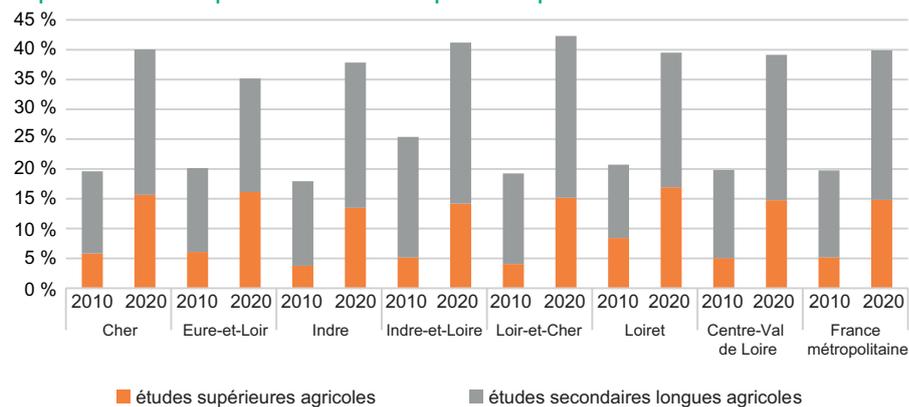
Un renouvellement des générations très difficile...

Avec une moyenne d'âge de 50,3 ans, les éleveurs de bovins viande de la région ont vieilli depuis 2010 (+ 1,6 ans), au même rythme que les éleveurs des autres régions métropolitaines. L'âge médian des éleveurs de bovins viande a augmenté de 3 ans entre 2010 et 2020, passant de 49 à 52 ans désormais, soit un an de plus que l'âge médian métropolitain.

La part des éleveurs bovins viande de 40 ans ou moins est passée de 24 % en 2010 à 22 % en 2020, montrant la difficulté de renouvellement des générations. Ce phénomène est surtout marqué chez les hommes. La part des femmes jeunes a augmenté de deux points en dix ans, sous l'effet de la baisse du nombre d'installations tardives des femmes conjointes

Graphique 6

Répartition des exploitants selon le diplôme le plus élevé en 2020 et 2010



Source : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020.
Champ : en ayant bovins viande

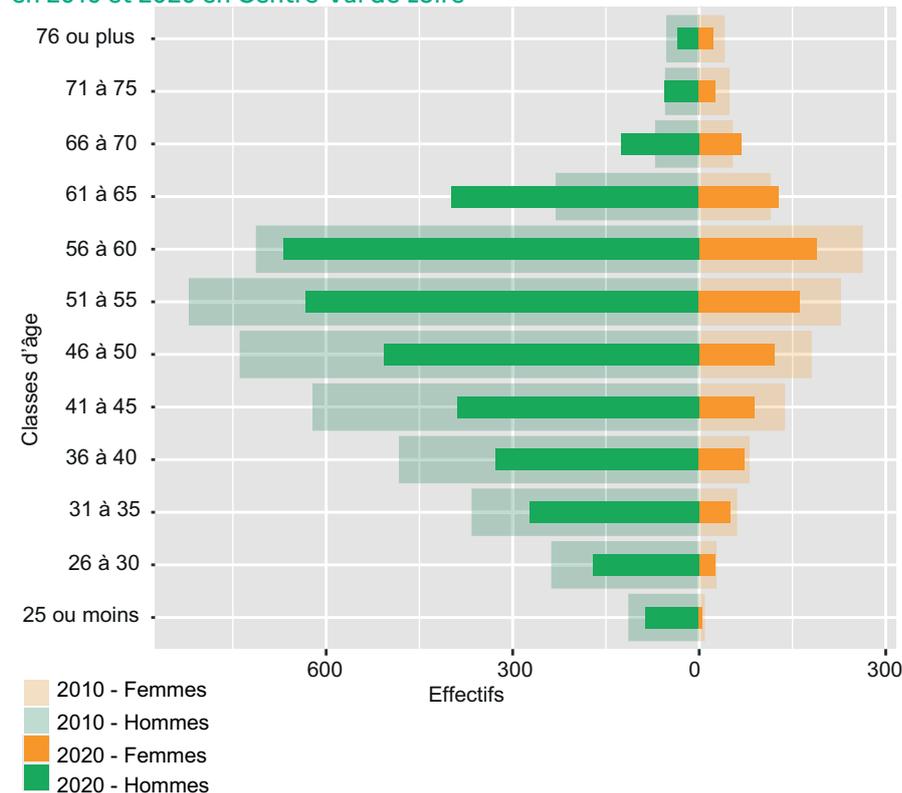
d'exploitants partant à la retraite. Autre indicateur du vieillissement de cette population, les exploitants âgés de 61 ans ou plus sont plus nombreux en 2020 qu'ils ne l'étaient en 2010, c'est la seule catégorie d'âge qui voit ses effectifs augmenter. L'âge légal de départ à la retraite a été retardé à plusieurs reprises dans la période, ce qui a pu décaler le départ de certains exploitants.

622 personnes en activité en 2020 se sont installées entre 2011 et 2020

avec un atelier bovins viande, c'est 137 de moins que lors de la décennie précédente (installés de 2001 à 2010 et en activité en 2010). C'est dans les bassins de production les plus importants que la baisse est la plus sensible : 68 installés de moins dans l'Indre et 43 dans le Cher entre les deux périodes. En revanche, l'âge moyen à l'installation a diminué, passant de 35 ans pour les installés de 2001-2010 à 34 ans pour ceux de la décennie suivante. Cet âge moyen est inférieur de 3 ans à celui de l'ensemble des installations régionales.

Graphique 7

Âges des chefs d'exploitation, coexploitants et associés actifs en 2010 et 2020 en Centre-Val de Loire



Source : Agreste - Recensement agricole 2010 et 2020.
Champ : en ayant bovins viande

... et un devenir incertain

23 % des exploitations avec un atelier bovin viande ont un chef ou coexploitant âgé de plus de 60 ans en Centre-Val de Loire, 2 points de plus que pour la métropole. Parmi ceux-ci, près d'un quart n'envisage pas de départ dans l'immédiat. 262 élevages ne savent pas qui reprendra l'activité au moment du départ en retraite. 304 exploitations ont toutefois prévu la reprise, pour la plupart en famille (plus des trois quarts des reprises prévues). Enfin, 59 envisagent d'ores et déjà la disparition de l'exploitation au profit de l'agrandissement (54), de la déprise ou de l'artificialisation.

Le bœuf label rouge a la cote

Signe d'une volonté de montée en gamme, le nombre d'exploitations en label rouge a été multiplié par plus de 2 en dix ans, passant de 187 à 422. Au total, 16 % des exploitations régionales de bovins viande sont engagées dans une démarche de qualité. La plupart sont orientées sur la viande label rouge (12 %). Les exploitations en label rouge sont surtout dans le sud régional, Indre et Cher, et la croissance la plus forte concerne l'Indre (+ 200 %).

En revanche, et comme pour la plupart des productions, l'agriculture biologique est peu avancée en Centre-Val de Loire. À peine 6 % des exploitations avec atelier bovins viande sont engagées en agriculture biologique, contre près de 9 % en France métropolitaine. Seuls les élevages des Hauts de France montrent un taux inférieur. Le nombre d'exploitations concernées a doublé en dix ans en Centre-Val de Loire, mais le taux de croissance est le plus faible des régions françaises (x 2 en région, contre x 2,5 en France métropolitaine).

L'Indre-et-Loire, le Loir-et-Cher et le Loiret sont les départements dans lesquels la part de bio est la plus élevée. Les ateliers bio de la région montrent un nombre moyen de têtes plus faible que les ateliers conventionnels (31 vaches-mères par exploitation

en bio, contre 54 en conventionnel). Comme en conventionnel, ils sont plus grands que ceux du niveau métropolitain (20 vaches allaitantes en moyenne en bio).

La vente en circuit court d'animaux ou de viande est plus fréquente dans les territoires qui produisent moins

La vente d'animaux vivants ou d'autres produits animaux (hors volailles) en circuit court en Centre-Val de Loire concerne 18 % des exploitations ayant un atelier bovins viande. Ce mode de commercialisation est fréquent dans les exploitations du Loir-et-Cher, du Loiret et de l'Indre-et-Loire (28 %, 27 % et 27 %, respectivement) et beaucoup moins dans l'Indre, où seules 12 % des exploitations utilisent ce moyen pour écouler leur production. En nombre, l'Indre est tout de même leader sur les ventes d'animaux ou de produits animaux en circuit court, avec 160 exploitations concernées.

Parmi ceux qui font du circuit court pour la viande, la vente à la ferme est la voie privilégiée (59 %), un taux meilleur que dans l'ensemble métropolitain. Entre 2010 et 2020, ce taux a plus que doublé en Centre-Val de Loire.

Les pratiques diffèrent tout de même entre territoires au sein de la région. En effet, le Loir-et-Cher, le Loiret et l'Indre-et-Loire sont en tête sur la part de vente à la ferme ou en point de vente collectif, tels que des magasins de producteurs. Cependant, cette part est surtout liée à la faiblesse du nombre de producteurs de viande bovine dans ces territoires, ce qui leur permet d'avoir « de la place » sur ce type de marché. En effet, le Cher et l'Indre montrent le plus grand nombre de points de vente collectifs, de vente à domicile ou en tournée, de vente à la restauration collective... L'Indre-et-Loire les dépasse toutefois en nombre de points de vente de produits animaux à la ferme (102) et le Loir-et-Cher se distingue par le nombre d'exploitations vendant en AMAP.

Découpe de viande et travaux agricoles, la diversification des ateliers bovins viande est très agricole

La découpe de viande et vente de caissettes de viande est l'activité de diversification la plus fréquente pour les ateliers de bovins viande en Centre-Val de Loire, on le rencontre plus souvent qu'en moyenne nationale, avec 12 % des ateliers bovins viande qui sont concernés (5 % au niveau national). Cela place le Centre-Val de Loire en 4^{ème} des régions, derrière PACA, la Corse et l'Île-de-France. C'est en Indre-et-Loire que l'on trouve le plus de viande découpée ou sous forme de caissettes, avec 111 exploitations concernées, soit un quart des ateliers bovins viande. En revanche, la transformation plus élaborée, sous forme de pâtés, salaisons, conserves est presque trois fois moins courante en Centre-Val de Loire qu'en métropole. C'est dans le Cher et l'Indre que l'on retrouve le plus d'ateliers de ce type.

La réalisation de travaux agricoles est l'activité de diversification qui vient en seconde position, avec 10 % des exploitations concernées. Comme le recours à la prestation est plus fréquent dans les zones de grandes cultures, le Centre-Val de Loire se positionne au troisième rang, derrière l'Île-de-France et le Grand-Est en termes de taux d'exploitations ayant une activité de prestation en parallèle de la production agricole.

Sur le photovoltaïque, la région est plus avancée que la moyenne (6,2 %, contre 4,2 % en métropole), grâce au Cher en particulier, où près de 10 % des élevages de bovins viande vendent de l'énergie photovoltaïque.

SOURCES et DÉFINITIONS

Source

I Recensement agricole

Réalisé tous les 10 ans, le **recensement agricole** permet d'avoir une vision précise et exhaustive de l'agriculture à une échelle géographique fine et d'en analyser ses évolutions. Sont interrogées l'ensemble des exploitations agricoles, à savoir toute unité économique répondant aux critères suivants :

- ▶ avoir une activité agricole soit de production, soit de maintien des terres dans de bonnes conditions agricoles et environnementales ;
- ▶ atteindre une dimension minimale, soit 1 hectare de surface agricole utilisée, soit 20 ares de cultures spécialisées, soit une production supérieure à un seuil (1 vache, 6 brebis mères...);
- ▶ avoir une gestion courante indépendante de toute autre unité. L'existence d'une immatriculation au répertoire des entreprises et des établissements Sirène ou d'un identifiant de demande d'aide de la politique agricole commune (PAC) présume de l'indépendance de gestion.

Cette publication s'appuie sur les résultats définitifs du recensement agricole 2020.

Définitions

Exploitant agricole : Ce terme désigne le chef d'exploitation et l'ensemble des Co exploitants qui travaillent sur l'exploitation. En Centre-Val de Loire, 48 % des exploitations ayant des vaches laitières sont dirigées par un seul exploitant, 37 % sont dirigées par deux exploitants et 15 % par plus de deux exploitants.

PBS : La production brute standard (PBS), par un jeu de coefficients attribués aux cultures et aux cheptels, donne une valeur au potentiel de production des exploitations. Elle permet de classer les exploitations en différentes tailles économiques. Le recensement agricole est l'occasion de revoir ce classement. Ainsi, à partir de 2020, sont considérées « micro », les exploitations dont la PBS est inférieure à 25 000 euros par an, « petites » celles dont la PBS est comprise entre 25 000 et 100 000 euros, « moyennes » celles avec une PBS comprise entre 100 000 et 250 000 euros et « grandes » celles de plus de 250 000 euros de PBS.

Le calcul de la PBS permet aussi de classer les exploitations selon leur spécialisation (ou orientation technico-économique). Une exploitation est considérée comme spécialisée dans une production quand au moins deux tiers de sa PBS sont générés par cette production.

Les coefficients utilisés dans cette publication sont calculés à partir des prix et rendements moyens de la période 2015-2019, ce qui fournit les PBS de 2017.

Étude supérieure : titulaire d'un diplôme de niveau bac+2 (DUT, BTS, BTSA, DEUG...) ou supérieur (licence, maîtrise, master, DEA, DESS, doctorat, diplôme de grande école...).

L'année d'installation correspond à l'année de première installation et n'est connue que pour le chef d'exploitation. Elle peut avoir eu lieu sur une exploitation différente de celle dirigée par le chef en 2020.

Glossaire

ETP : équivalent temps plein

UGB : unités gros bovin

SAU : surface agricole utilisée

EARL : entreprise agricole à responsabilité limitée

SCEA : société civile d'exploitation agricole

SAS : société par action simplifiée

SA : société anonyme

www.agreste.agriculture.gouv.fr



Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt
Service régional de l'information statistique et économique
Cité administrative Coligny
131, rue du faubourg Bannier
45042 Orléans Cedex 1
Courriel : srise.draaf-centre-val-de-loire@agriculture.gouv.fr
Site : draaf.centre-val-de-loire.agriculture.gouv.fr

Directrice de la publication : Virginie JORISSEN
Rédacteur en chef : Gaëtan BUISSON
Rédacteur : Gaëtan BUISSON
Composition : Florence FAURE
Dépot légal : À parution
ISSN : 2729-7209
© Agreste 2023